



Municipalité de
SAINT-PLACIDE

L'INFORMATEUR

ÉDITION MAI - JUIN 2024

Bulletin d'information de Saint-Placide

Coordonnées importantes

Bureau municipal
281, montée Saint-Vincent
Saint-Placide

450 258-2305

URGENCE : 9-1-1
Urgence municipale :
438 821-9807

SUIVEZ-NOUS :



Les séances du conseil municipal
se tiennent le troisième mardi
de chaque mois
et débutent à 19 h 30

Le 18 juin 2024

Le 16 juillet 2024

Le 20 août 2024

Le 17 septembre 2024

Le 15 octobre 2024

Le 19 novembre 2024

Le 17 décembre 2024

Mot du maire

Chères Placidiennes et chers Placidiens,

Enfin le beau temps ! Comme par les années passées, cela signifie l'installation des quais et l'ouverture de la rampe de mise à l'eau, l'ouverture des jeux d'eau au Parc Cyrille-Lalande, les spectacles de la Société Arts et Culture de Saint-Placide qui animeront le Parc Adélaïde-Paquette et les festivités de la Fête nationale. Puis viendra le début du camp de jour avec un nouveau groupe pour les 4 ans et des activités qui auront lieu en partie à la salle Jean-Paul-Carières et une partie à l'école de l'Amitié.

J'ai également le plaisir de vous informer de l'arrivée au sein de nos employés municipaux de monsieur Noam St-Germain, préposé au quai, et de monsieur Émile Brosseau, commis de bureau, pour la saison estivale.

Beaucoup de dossiers se travaillent en arrière-scène et vous verrez apparaître des résultats à la fin de la période estivale ou au début de l'automne. Ce sera le cas, entre autres, pour les travaux de rénovation de l'ancien atelier du citoyen qui sera transformé en cuisine et local multifonctionnel. Des travaux d'entretien sur le site Web seront également effectués et de nouvelles affiches municipales seront installées sur tout le territoire.

L'été est aussi une période de grande affluence et nous vous demandons votre collaboration pour le respect des règles de circulation : que ce soit dans le partage de la route avec les cyclistes ou les zones de stationnement. Respect et courtoisie sont de mise.

En terminant, je profite de cette tribune pour souhaiter la bienvenue à tous nos nouveaux citoyens et nos visiteurs saisonniers et vous souhaiter un bel été à tous. En espérant vous croiser et faire un brin de causerie avec vous prochainement.

Daniel Laviolette, maire



DÉCISIONS

PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU COURS DES DERNIERS MOIS

- Renouvellement de l'entente relative au transport hors du territoire de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour l'année 2024;
- Octroi d'une aide financière de 25 000 \$, dont 10 000 \$ pour les feux d'artifice, au Comité organisateur des Fêtes de la Saint-Jean-Baptiste (COSS) pour l'édition 2024;
- Mandat à la firme DCA comptable pour les audits de l'exercice financier 2023 pour un montant total de 23 150 \$;
- Adoption du traitement des élus pour l'année 2024 et renonciation par eux à l'IPC de décembre 2023, ayant fait le choix d'une augmentation uniquement de 3 % maximum;
- Octroi du mandat de refonte du site Web à Amme Design pour un montant de 9 500 \$;
- Octroi du mandat pour la production des 25 affiches municipales et des structures à UNC Imafix pour un montant de 117 800 \$.

OFFRES D'EMPLOI



- ✓ Journalier (ière) aux travaux publics
- ✓ Inspecteur(trice) municipal et en bâtiment

TAXES 2024



DATES D'ÉCHÉANCE DES PAIEMENTS
31 mai - 31 juillet - 30 septembre

SYSTÈME D'ALERTES

Grâce au système d'alertes municipales, vous serez rapidement avertis par SMS, message vocal ou courriel de toutes les situations d'urgence. Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site www.saintplacide.ca dans la section Services en ligne et cliquez sur **Inscription au Système d'alertes aux citoyens**

bonnes
pratiques
québecvert



BIBLIOTHÈQUE

☎ 450 258-1780

MATINÉE TRICOT

Tous les samedis
De 10 h à 12 h

HORAIRE D'ÉTÉ

du 1er juillet au 31 août

Mardi : 14 h à 21 h

Mercredi : 12 h à 16 h

Jeudi : Fermé

Vendredi : 14 h à 21 h

Samedi : 10 h à 14 h

Dimanche et lundi : Fermé

SERVICES MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 21 mai 2024, le Conseil municipal a adopté le projet de Règlement 07-06-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Ce projet de Règlement abroge et remplace l'actuel Règlement 09-06-2004 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et vise à régir certains projets à la présentation et à l'approbation d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le mercredi 5 juin 2024, à 19 h, à la salle Jean-Paul-Carrières située au 281 de la montée Saint-Vincent, à Saint-Placide. Au cours de cette assemblée publique, le Maire ou toute personne qu'il désignera, expliquera le projet de Règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

3. Le projet de Règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 281 de la montée Saint-Vincent, pendant les heures d'ouverture de bureau et sur le site Internet de la Municipalité.

4. Ce projet de Règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation par les personnes habiles à voter.

Veillez prendre note que cet avis peut également être consulté sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante <http://www.saintplacide.ca/services-municipaux/service-du-greffe/avis-publics>.

SÉCURITÉ CIVILE

Avec un hiver doux et un temps sec prématuré, les risques de feux de champs et de forêts sont plus élevés. Le service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Placide vous invite donc à être prudents lors de votre ménage printanier.

Comme mentionné dans la campagne publicitaire lancée en début de la semaine dernière, la SOPFEU invite la population à redoubler de vigilance au cours des jours et des semaines à venir afin d'« éviter les feux évitables ». Elle rappelle que le printemps est une période très propice à l'éclosion de feux de végétation en raison de la présence de broussailles sèches et de végétaux morts, qui sont hautement inflammables. Elle souligne également que le mois de mai est l'un des mois où l'on répertorie le plus grand nombre d'incendies au cours de l'année.

VISITE DE VOTRE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Durant la saison estivale, vos pompiers seront sur le terrain afin d'effectuer la vérification des avertisseurs de fumée. Ne soyez donc pas surpris si vos pompiers frappent à votre porte!

Afin de vous assurer que vos avertisseurs sont fonctionnels, changez la pile de vos avertisseurs à chaque changement d'heure et assurez-vous que vos avertisseurs ont moins de dix ans.

URBANISME

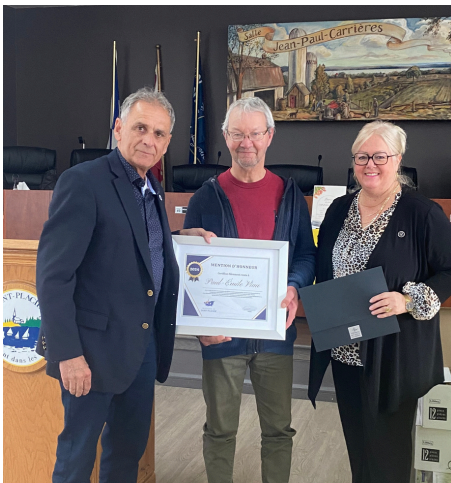
Vous avez des projets de rénovation, de construction, d'agrandissement ?

La période de l'année où le beau temps est à l'honneur est propice aux projets de rénovation. La municipalité tient à vous rappeler que la plupart des travaux nécessitent un permis. Veuillez communiquer par courriel avec le Service d'urbanisme afin de connaître la réglementation.

Règlement particulier pour le noyau villageois

Il est également à noter que certains travaux de rénovation dans le village sont encadrés par un règlement sur les PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale) visant à assurer l'intégration architecturale des travaux avec le patrimoine bâti du village. Le processus d'approbation est plus long puisque les demandes doivent être analysées par le comité consultatif d'urbanisme et sa recommandation présentée au conseil municipal.

MENTIONS D'HONNEUR 2023



C'est le dimanche 14 avril dernier, qu'avait lieu l'événement annuel qui célèbre les bénévoles au sein de notre municipalité. Ce sont plus de 80 cœurs battants qui ont œuvré à faire vibrer et rayonner notre communauté en 2023. Cet engagement désintéressé et cette générosité ont un impact immense sur nos vies et notre société. Chaque effort, chaque heure consacrée et chaque sourire offert apportent une lumière d'espoir et de solidarité.

Dans le cadre d'un brunch fort coloré, avec la présence de madame Sylvie D'Amour, députée de Mirabel, le conseil municipal a tenu à remettre une mention d'honneur pour souligner les apports exceptionnels de **madame Thérèse St-Jacques et de monsieur Paul-Émile Viau**.

Nous sommes fiers de reconnaître ces héros méconnus qui, par leur générosité et leur esprit de service, contribuent à tisser les liens solides qui unissent notre société. Merci pour tout ce que vous faites, chaque jour, pour rendre notre monde meilleur.

Nous souhaitons remercier les **commanditaires** qui ont rendu possible cet événement et qui nous ont permis de remettre **plus de 50 prix de présence**.

Merci à : Brasserie Wilsy - Club de Golf St-Janvier - FAYS, terroir chocolaté - Parc régional éducatif Bois de Belle-Rivière - Vignoble La Cantina

Merci aussi au chef Étienne Roussin et son équipe de **Les ateliers culinaires d'Oka** pour leur participation spéciale et toutes leurs gourmandises.

LOISIR ET CULTURE



25e édition de la Route des Arts... 25 ans,
ça se fête ensemble !

L'Art d'ici est présent pour vous cet été

Circuit d'ateliers du 13 au 21 juillet 2024

Grâce à l'application adaptative Route des Arts, vous pourrez par la suite planifier votre « route » artistique personnalisée à partir de votre appareil mobile, en sélectionnant et en géolocalisant 27 artistes et artisans à découvrir durant le Circuit des ateliers du 13 au 21 juillet 2024, de 10 h à 17 h. Visitez-les ! Entrez dans leur univers de création respectif. Sillonnez la belle région du sud-ouest des Basses-Laurentides tout en découvrant les passions qui animent ses créateurs. C'est un rendez-vous ! Allez sur <https://circuit.routedesarts.ca/>

Toute l'équipe de la Société Arts et Culture de Saint-Placide (SAC)
est fière de vous dévoiler sa programmation 2024.
Nous souhaitons grandement qu'elle réponde à vos attentes culturelles.

OFFREZ DE LA MUSIQUE EN CADEAU !

LES BELLES SOIRÉES À L'ÉGLISE	MAISON DE LA CULTURE		PARC ADÉLAÏDE PAQUETTE
Thierry Bégin-Lamontagne 25 mai • 20 h	LES VENDREDIS JAZZ-BLUES +	LES CONCERTS INTIMES	LES MATINÉES CONCERT
Harry Manx 26 octobre • 20 h	Les Magouilleurs 26 juillet • 18 h	David Gauthier trio 16 août • 18 h	Le Monté Club 14 septembre • 20 h
Johanne Lefebvre 30 novembre • 20 h	Truko 2 août • 18 h	Trio Brasil 23 août • 18 h	2 Violoncelles 7 juillet • 11 h
	Sylvain Lafontaine trio 9 août • 18 h	Fortin-Levelle 30 août • 18 h	Francis Tétu trio 14 juillet • 11 h
	Fortin-Levelle 30 août • 18 h	Prairie Comeau 12 octobre • 20 h	APRÈS-MIDI CONCERT
	EXPOSITION		Danse les vues 11 août • 14 h
	Christine Leblanc • Je suis une Cowgirl 21 juin au 12 octobre		



Visitez notre site web : artsetculturestplacide.com

À VOTRE AGENDA

Nos paysages sont beaux et nombreux sont ceux qui veulent profiter de notre petit coin de paradis. Cette année encore, plusieurs événements seront l'occasion pour faire découvrir notre noyau villageois et nos routes à leurs participants.

Ce sera le cas pour :

- Fondation Emile-Z-Laviolette pour la Moto Balade : le vendredi 14 juin
- Cortège de voitures antiques, le samedi 15 juin
- Fondation Maxime-Letendre, le samedi 6 juillet 2024
- Parkinson Québec pour son défi vélo, le samedi 24 août
- Course Marche Relais Argenteuil, le samedi 28 septembre

FÊTE NATIONALE 2024



Fête nationale de la Saint-Jean à Saint-Placide 2024

Le Comité organisateur de la Saint-Jean à Saint-Placide (COSS) a le plaisir de vous annoncer la venue du groupe hommage aux Cowboys Fringants LA GRAND-MESSE avec le groupe de 8 musiciens pour les festivités de la Fête nationale, le samedi 22 juin.

FERMETURE TEMPORAIRE

AVIS AUX CITOYENS :

Pour faciliter la circulation et pour assurer votre sécurité, plusieurs mesures seront mises en place quelques jours avant le grand spectacle.



Quai municipal et rampe de mise à l'eau seront fermés à compter du 21 juin à 22 h, et ce, jusqu'au 23 juin à 7 h;



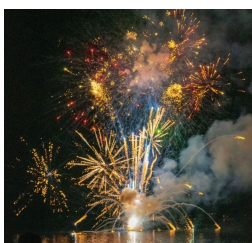
Stationnement de l'église ne sera pas accessible puisque les chapiteaux y seront installés, du mercredi 19 juin à compter de 20 h jusqu'au mardi 25 juin à 16 h;



Les rues Sauvé et de l'Église à partir du boulevard René-Lévesque et la rue Daniel Morin au à partie de la Fonderie seront fermées à la circulation du samedi 22 juin à compter de 14 h jusqu'à minuit; la circulation sera permise seulement aux résidents, tout comme le stationnement dans les rues.



Les visiteurs et les plaisanciers devront utiliser les stationnements suivants : derrière le Marché de la place, sur la terrasse Cloutier, les deux stationnements des Emballages Lacroix et celui du bureau municipal.



**RETROUVONS-NOUS
À LA
BELLE ÉTOILE**

FRAUDE | PASSEZ LE MOT | SOYEZ VIGILANT



Des citoyens de Saint-Placide ont été sollicités récemment !!
☛ La Sûreté du Québec désire rappeler aux aînés quelques conseils de prévention pour réduire les risques d'être victimes de fraude de type « grands-parents ».

Les fraudeurs ont recours à des stratagèmes variés pour arriver à leurs fins et soutirer de l'argent à leurs victimes. Les suspects utilisent souvent la même approche auprès de la personne âgée : ils communiquent avec elle par téléphone en personnifiant être un policier et demandent quelques milliers de dollars pour procéder à la libération du petit-fils de la personne âgée qui a été incarcéré. Ils profitent de la vulnérabilité de la personne âgée pour lui mettre de la pression en jouant avec ses émotions.

Lorsqu'ils utilisent ces arnaques, les fraudeurs tentent de mettre de la pression sur leur victime. C'est pourquoi il faut s'assurer de toujours faire les vérifications nécessaires avant de faire confiance à quiconque.

☒ Ne remettez jamais d'argent à un inconnu ou à une personne dont vous n'avez pas vérifié l'identité.

☒ Si un individu prétend agir au nom d'un organisme, communiquez directement avec l'organisme.

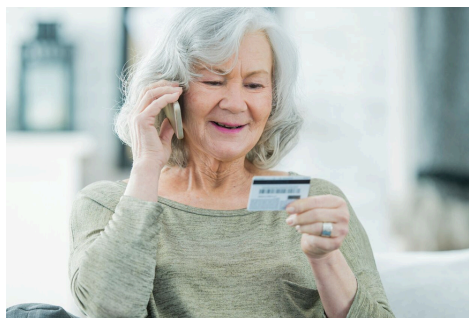
☒ Ne divulguez jamais de renseignements personnels à un individu qui ne peut prouver sa légitimité.

☒ Lorsque quelqu'un se montre trop insistant ou même insolent (par exemple : il exige votre réponse sur le champ), posez-vous des questions, ne lui faites pas confiance.

☒ Posez des questions personnelles auxquelles seul votre proche serait en mesure de répondre.

☒ Appelez les parents, un autre membre de la famille ou des amis de la personne afin de vérifier la validité de l'histoire qui vous a été présentée.

La Sûreté du Québec invite le public à consulter la section "Prévention" de son site Web afin d'en apprendre davantage sur la fraude ou de consulter le site Web du Centre antifraude du Canada.



Un vendeur à votre porte ? Quand faut-il se méfier ?

Certaines entreprises des secteurs du chauffage, de la climatisation, de l'isolation ou de la décontamination résidentielle utilisent des tactiques illégales pour être reçues chez vous.

Des commerçants prétendent offrir des aides financières gouvernementales ou des services gratuits comme l'évaluation du rendement de vos appareils de chauffage. Mais leur réelle intention est de vendre à tout prix des thermopompes ou des appareils similaires, ou encore d'obtenir des contrats de rénovation. Pour vous convaincre, ils utilisent des arguments trompeurs et insistent pour que vous signiez sur-le-champ.

Une facture trop salée
Attention! Vous vous verrez peut-être facturer des sommes exagérées. Les montants des subventions promises pourraient être erronés. Et les économies d'énergie prétendues ne seront pas toujours au rendez-vous.

L'Office de la protection du consommateur liste les situations dans lesquelles il importe de demeurer prudent. Visitez la page Vendeur itinérant : quand faut-il se méfier? Cet hyperlien s'ouvrira dans une nouvelle fenêtre (Quebec.ca/vente-itinerante).

CONSEILS DE PRÉVENTION

ÉVITEZ LES VOLS

Véhicules hors route

- De préférence, garez votre véhicule tout-terrain dans un garage intérieur sécurisé ou dans un endroit extérieur très visible et bien éclairé;
- Enchaînez votre véhicule tout-terrain à un objet fixe et utilisez un cadenas à l'épreuve des coupe-boulons;
- Munissez votre remorque d'un dispositif antivol à l'épreuve des coupe-boulons;
- Gravez les six derniers chiffres du numéro de série de votre véhicule tout terrain sur le châssis sous le siège, sur le dessus du moteur et sur toutes autres pièces que vous jugez utiles. L'identification sera plus facile et la revente plus difficile.

Embarcations nautiques

- Enchaînez votre embarcation à un objet fixe et utilisez un cadenas à l'épreuve des coupe-boulons;
- Garez votre embarcation dans un endroit très visible et bien éclairé;
- Ne laissez aucun objet de valeur à l'intérieur;
- Portez une attention particulière aux véhicules et personnes inhabituels dans votre secteur;
- Prévenez un voisin de confiance, si vous devez vous absenter;
- Évitez de laisser votre embarcation amarrée durant une absence prolongée sans surveillance.
- Procédez à l'identification par marquage permanent des pièces extérieures et mécaniques rendant ainsi la revente quasi impossible.

ÉCONOMIE DE L'EAU POTABLE

Votre entrée d'asphalte ne pousse pas!

Alors, pourquoi l'arroser à grand jet d'eau? À moins qu'il n'y ait des taches persistantes, un bon coup de balai devrait suffire. Dans tous les cas, on évite de pousser les saletés et des substances contaminées dans les puisards de rue qui acheminent les eaux de ruissellement directement aux cours d'eau.

Laissez « dormir » votre gazon

Votre gazon est jaune? Pas de panique, il dort! Au printemps, nos pelouses sont d'un beau vert vif, puis, au fur et à mesure que la saison estivale progresse, elles ont tendance à jaunir. Lors de la dormance, la pelouse réduit son métabolisme pour se protéger de la chaleur. C'est ce qui la rend jaune. Elle peut rester dans cet état pendant plusieurs semaines sans subir de dommage permanent. Laissez l'herbe coupée sur la pelouse, elle sera fertilisée naturellement et plus résistante à la sécheresse.

Rappelez-vous : Notre réglementation (Règlements 2012-04-03 et 2024-03-03) exige qu'un système d'arrosage manuel soit muni d'un dispositif à fermeture automatique et qu'un système d'arrosage automatique soit équipé d'un détecteur d'humidité automatique ou d'un interrupteur automatique, d'un dispositif anti-refoulement à pression réduite pour empêcher toute contamination du réseau d'aqueduc municipal; une poignée ou un robinet-vanne à fermeture manuelle servant exclusivement dans un cas jugé urgent. L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux est permis uniquement de 3 h à 6 h les jours suivants : a) pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair : les lundis et jeudis; b) pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair : les mardis et vendredis. Il est strictement interdit d'arroser les mercredis, samedis et dimanches.

Nettoyez votre voiture de façon écologique

Le lavage d'un véhicule est permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique. Limitez le nombre de lavages et assurez-vous aussi d'utiliser un produit biodégradable, pour éviter la pollution dans nos cours d'eau.

Remplissez votre piscine de nuit en début de saison

Le remplissage d'une piscine ou d'un spa est assujéti aux mêmes périodes que ci-dessus pour l'arrosage.